



Divorce en cours avec demande de prestation compensatoire et her

Par **osaka_old**, le **13/11/2007** à **18:58**

Bonsoir,
Merci par avance à la personne qui pourra me répondre.
Je suis en pleine procédure de divorce par consentement mutuel depuis septembre 2006 (le proces verbal de non conciliation a été établi en dec 2006) .Mon ex épouse demande 30.000 euros de prestation compensatoire car elle n'a pas souhaité travailler pendant dix ans bien qu'ayant des diplômes.Nous avons tout séparé et vendu notre maison et partagé la somme (sauf un tiers qui reste bloqué chez le notaire sur sa demande)
Hors, son père qui était veuf vient de décéder : elle va hériter d'un bien immobilier (avec son frère) et d'une somme conséquente .Je souhaite savoir si je peux demander à ne pas verser cette prestation destinée à compenser le patrimoine car c'est finalement moi qui vais devoir emprunter pour la payer alors qu'elle va se retrouver avec un patrimoine bien plus important que le mien ! Merci beaucoup par avance cordialement